

LES CONTACTS :

- **Chef de Pôle**
Wanda YEKHLEF
w.yekhlef@epsve.fr
- **Cadre Supérieur de Santé**
Rachel CICERON
r.ciceron@epsve.fr
01.43.09.30.37
- **Secrétariat du Pôle**
Nadège DURAND
n.durand@epsve.fr
01.43.09.32.81
- **Direction des Soins**
directionsoins@epsve.fr
01.43.09.33.54 / 32.33
- **Direction des ressources
humaines secrétariat**
drh@epsve.fr
01 43 09 32 61-33 53



**Infirmière en pratique avancée (IPA),
Mention : Pathologies Chroniques Stabilisées ; prévention et
polyopathologies courantes en soins primaires
PÔLE CRISTALES**

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'hôpital public psychiatrique dessert 33 communes (sur 40) du département de la Seine-Saint-Denis qui compte 1 655 422 habitants avec une forte croissance démographique de plus de 1% par an. Les équipes proposent une offre de soins complète et diversifiée pour les patients souffrant de troubles psychiatriques ou psychiques : urgences, ambulatoire, hospitalisation, consultations spécialisées, plateau somatique, centres experts, remédiation cognitive et réhabilitation psycho sociale. En France, les services publics de psychiatrie sont organisés par « secteurs » c'est à dire des zones géographiques correspondant à des bassins de population d'environ 70 000 habitants. L'établissement couvre 15 secteurs de psychiatrie adulte et 3 secteurs de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. En 2022, Ville-Évrard a pris en charge 29 106 patients. Ses unités d'hospitalisation temps complet sont réparties sur cinq sites : Neuilly-sur-Marne, Aubervilliers, Bondy, Saint Denis et Montreuil. L'EPSVE dispose également d'un centre de recherche clinique et de deux instituts de formation (infirmier et cadre de santé).



Le pôle CRISTALES est précurseur dans la prise en charge **des soins somatiques et buccodentaires**. Il déploie une offre de soins diversifiée aux personnes suivies en psychiatrie et aux résidents des établissements médico-sociaux, présentant un handicap psychique ou mental, des troubles neurocomportementaux et des troubles envahissants du développement. Il a pour mission entre autres de favoriser la qualité de la prise en charge globale du patient au sein d'un parcours coordonné par la mobilisation de l'ensemble des acteurs du pôle intervenant, du fait de leurs compétences spécifiques, au sein et en dehors de l'établissement.

Ce pôle se compose de la manière suivante :

Un département soins somatiques, Prévention, Santé Publique =

- Ethnopsychiatrie (Aubervilliers)
- Comité Sida Sexualité Prévention (CSSP)
- Addictologie (ELSA)
- Zoothérapie
- PRACTS (soutien psychosocial des migrants et précarité = Ergothérapie sociale)
- **Service des Spécialités, médecine polyvalente :**
 - Consultations Spécialités et médecine générale
 - Permanence d'accès aux soins de santé (PASS PSY)
 - Handiconsult
 - Equipe mobile – Unités résidentielles)
- **Service Odontologie / soins spécifiques :**
 - Soins bucco-dentaires / handicap
 - PASS dentaire

Services médicotechniques =

- **Service Pharmacie à Usage interne (PUI) / stérilisation (sous traitée)**
 - **Service Département d'Information Médicale (DIM)**
- + Biologie (sous traitée)
+ Coordination de la chaîne de survie (Urgences vitales) sur l'établissement.



**Infirmière en pratique avancée (IPA),
Mention : Pathologies Chroniques Stabilisées ; prévention et
polyopathologies courantes en soins primaires
PÔLE CRISTALES**

IDENTIFICATION DU POSTE

POSITION DANS LA STRUCTURE

- **Autorité hiérarchique dans le pôle :**
Cadre supérieur de santé du pôle CRISTALES
Chef du Pôle CRISTALES
- **Au niveau institutionnel :**
Directrice des soins /
Coordonnatrice des soins/ Directrice du pôle

Liaisons fonctionnelles : Cadre de santé et cadre supérieure de santé

Interne au pôle : Le chef de pôle, Les somaticiens et Praticiens Hospitaliers des différentes spécialités.

L'Équipe Paramédicale : Infirmiers, aides-soignants, les ergothérapeutes, les secrétaires, les psychologues, les diététiciens, les pédicures podologues.

L'équipe médico-sociale : les assistantes sociales, les éducateurs spécialisés.

Externe au pôle : IPA, cadre hygiéniste, pharmacie, service des tutelles, services logistiques, Formation Permanente, IFSI, les structures extra hospitalières des différents pôles, les Unité d'hospitalisation temps plein, le service des sports, diététiciennes, psychiatres

Externe à l'établissement : équipes pluri professionnelles PUR, CPTS, médecins spécialistes, infirmiers libéraux, CMS, associations, pharmacie de ville, PMI, institutions médico-sociales, EPAHD, hôpitaux et cliniques privées, familles et proches des usagers, service des tutelles, psychiatres privés, institutions spécialisées, etc.

EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Doctorat en sciences infirmières



**Infirmière en pratique avancée (IPA),
Mention : Pathologies Chroniques Stabilisées ; prévention et
polyopathologies courantes en soins primaires
PÔLE CRISTALES**

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU POSTE

Horaires de travail :
9h/17h. repos SD et JF

PERMIS B obligatoire

Exercice infirmier en pratique avancée (Articles R4301-1 à R4301-8-1)¹

L'IPA participe à la prise en charge globale des usagers dont le suivi lui est confié par un médecin ou s'adressant directement à lui. Lorsque l'IPA n'exerce pas dans les conditions prévues au II de l'[article L. 4301-2](#), la conduite diagnostique et les choix thérapeutiques sont définis par le médecin lui ayant confié le suivi du patient.

Dans le respect du parcours de soins du patient coordonné par le médecin traitant mentionné à l'[article L. 162-5-3 du code de la sécurité sociale](#), l'IPA apporte son expertise et participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux.

Liste des pathologies chroniques stabilisées mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 4301-2 :

- Accident vasculaire cérébral ;
- Artériopathies chroniques ;
- Cardiopathie, maladie coronaire
- Diabète de type 1 et diabète de type 2 ;
- Insuffisance respiratoire chronique ;
- Maladie d'Alzheimer et autres démences ;
- Maladie de Parkinson ;
- Epilepsie.

Dans le domaine d'intervention défini à l'article R. 4301-2 inscrits dans son diplôme et dans les conditions prévues à l'article D. 4301-8 :

1° L'IPA est compétent pour conduire un entretien avec le patient, effectuer une anamnèse de sa situation et procéder à son examen clinique ;

2° L'IPA peut :

a) Conduire toute activité d'orientation, d'éducation, de prévention ou de dépistage qu'il juge nécessaire ;

b) Effectuer tout acte d'évaluation et de conclusion clinique ou tout acte de surveillance clinique et paraclinique, consistant à adapter le suivi du patient en fonction des résultats des actes techniques ou des examens complémentaires ou de l'environnement global du patient ou reposant sur l'évaluation de l'adhésion et des capacités d'adaptation du patient à son traitement ou sur l'évaluation des risques liés aux traitements médicamenteux et non médicamenteux ;



**Infirmière en pratique avancée (IPA),
Mention : Pathologies Chroniques Stabilisées ; prévention et
polypathologies courantes en soins primaires
PÔLE CRISTALES**

c) Effectuer les actes techniques et demander les actes de suivi et de prévention inscrits sur les listes établies par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Académie nationale de médecine ;

d) Prescrire :

- des médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire figurant sur la liste établie par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en application de l'article R. 5121-202 ;

- des dispositifs médicaux non soumis à prescription médicale obligatoire dont la liste est établie par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Académie nationale de médecine ;

- des examens de biologie médicale dont la liste est établie par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Académie nationale de médecine ;

- des produits de santé ou des prestations soumis ou non à prescription médicale obligatoire, dont la liste est arrêtée par le ministre chargé de la santé, après avis de l'Académie nationale de médecine. Cet arrêté peut prévoir que la prescription par l'infirmier est subordonnée à un diagnostic médical préalable ;

e) Renouveler, en les adaptant si besoin, des prescriptions médicales dont la liste est établie par arrêté du ministre chargé de la santé, après avis de l'Académie nationale de médecine.

3° Selon l' [Article R4301-5](#), lorsque l'IPA constate une situation dont la prise en charge dépasse son champ de compétences, il adresse le patient sans délai au médecin traitant du patient et en informe expressément ce dernier afin de permettre une prise en charge médicale dans un délai compatible avec l'état du patient.

4° En l'absence de médecin traitant, l'IPA reporte l'information dans le dossier médical partagé et oriente le patient vers un médecin ou une structure adaptée en lui transmettant les informations utiles à la poursuite des soins.

5° Selon l' [Article R4301-7](#), au sein de l'équipe, l'IPA contribue à l'analyse et à l'évaluation des pratiques professionnelles infirmières et à leur amélioration ainsi qu'à la diffusion de données probantes et à leur appropriation.

Il participe à l'évaluation des besoins en formation de l'équipe et à l'élaboration des actions de formation.

Il contribue à la production de connaissances en participant aux travaux de recherche relatifs à l'exercice infirmier.

¹ Décret du 18 Juillet 2018 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée (N° 2018-629)
et Décret du 20 Janvier 2025 relatif aux conditions d'accès direct aux infirmiers en pratique avancée (N° 2025-55)



**Infirmière en pratique avancée (IPA),
Mention : Pathologies Chroniques Stabilisées ; prévention et
polyopathologies courantes en soins primaires
PÔLE CRISTALES**

MISSIONS & COMPETENCES REQUISES

Activités spécifiques cliniques :

- Consultation permettant d'assurer un suivi de l'évolution des pathologies chroniques spécifiées dans la mention, de dépister les complications tardives et la récurrence.
- Entretien, anamnèse et examen clinique du patient incluant le repérage des vulnérabilités
- Evaluation cognitive, nutritionnelle et de l'environnement du patient
- Evaluation du retentissement psychologique et social
- Appréciation de la qualité de soutien des accompagnants et des proches
- Appréciation de la situation de l'aidant
- Appréciation de la capacité du patient à adapter ses activités et son mode de vie
- Recherche des facteurs de risque cardio-vasculaire
- Interprétation des données issues de l'entretien, de l'anamnèse et de l'examen clinique
- Interprétation des signes et des symptômes en lien avec les pathologies identifiées et l'état de santé du patient
- Interprétation des examens paracliniques
- Suivi de l'adhésion aux traitements tout au long du parcours de soins du patient
- Identification des effets secondaires des traitements médicamenteux
- Repérage des situations d'urgences et de décompensation des pathologies chroniques
- Orientation médicale, médico-sociale ou sociale en fonction de la situation
- Formulation de conclusions cliniques et de diagnostics infirmier
- Elaboration d'un projet de soins infirmiers avec la participation du patient, en cohérence avec le projet médical
- Réalisation d'actes techniques adaptés à la pathologie et à la situation du patient
- Analyser les situations complexes pour proposer le projet de soins adapté en mobilisant les sciences infirmières
- Compte- rendu régulier de la situation clinique du patient au médecin traitant ou spécialiste
- Orientation sans délai au médecin traitant si la situation clinique du patient dépasse son champ de compétences



**Infirmière en pratique avancée (IPA),
Mention : Pathologies Chroniques Stabilisées ; prévention et
polyopathologies courantes en soins primaires
PÔLE CRISTALES**

Activités spécifiques de prescription en lien avec son champ de compétences :

- Renouvellement de prescriptions médicales en cours et adaptation de la posologie
- Renouvellement de prescription médicale de produits de santé et d'actes infirmiers
- Prescription et renouvellement de produits de santé non soumis à prescription médicale obligatoire (médicaments et dispositifs médicaux)
- Prescription d'examen complémentaires en fonction de la pathologie et de la situation (examens biologiques et paramédicaux)

Activités de prévention et d'éducation à la santé et d'éducation thérapeutique :

- Etablissement d'un bilan éducatif partagé avec le patient et son entourage incluant les objectifs à atteindre
- Conception et réalisation d'actions de prévention primaire, d'éducation à la santé et d'éducation thérapeutique
- Organisation et planification des actions
- Education à la maladie, au traitement et à la gestion des situations à risque au quotidien
- Réalisation d'actions de dépistage individuelles et collectives
- Réalisation des vaccinations recommandées
- Accompagnement au sevrage tabagique, à la lutte contre la sédentarité et au contrôle du poids
- Suivi et mise en œuvre des actions dans le parcours de soins

Participation à l'organisation du parcours de soins et de santé du patient

- Participation à la coordination des consultations entre le premier et second recours, en ville et en établissement de santé
- Elaboration, suivi et évaluation du plan personnalisé de santé (PPS)
- Enrichissement du dossier médical du patient rendant compte des actions menées, et des propositions visant à l'amélioration de la prise en charge
- Accompagnement des patients complexes selon les besoins

Activités paracliniques et de recherche :

- Actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles
- Enseignement, tutorat et communication
- Participation aux projets de recherche clinique de l'établissement
- Formulation de projets de recherche clinique
- Veille scientifique et professionnelle



**Infirmière en pratique avancée (IPA),
Mention : Pathologies Chroniques Stabilisées ; prévention et
polyopathologies courantes en soins primaires
PÔLE CRISTALES**

QUALIFICATIONS :

Diplôme : Diplôme d'Etat IPA (niveau master), délivré par une université accréditée.

Connaissances approfondies : Législation et réglementation relative à la Pratique Avancée

Compétences requises :

Savoirs faire et Savoirs être :

- Capacités relationnelles développées
- Sens des responsabilités et de l'organisation
- Esprit d'équipe, d'initiative et de négociation
- Capacité d'écoute
- Dynamisme, disponibilité, capacité d'adaptation
- Rigueur
- Capacité à se situer en qualité de référent professionnel
- Capacité à agir de façon pertinente dans son rôle
- Aptitude pédagogique
- Être autonome
- Concevoir, piloter et évaluer un projet
- Savoir rédiger, créer des supports => compte rendu, projets, et tout type de documents institutionnels
- Goût de l'innovation et esprit d'initiative
- Motivation pour les missions transverses
- Respect des valeurs et règles professionnelles
- Maîtrise de soi
- Esprit de synthèse